

Crédit Mutuel ARKEA

RESUME DU PROSPECTUS

PERSPECTIVES GLOBE AVRIL 2022

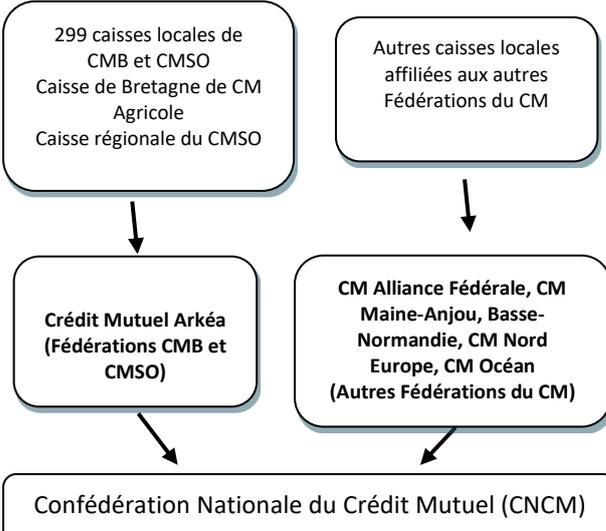
Mis à la disposition du public à l'occasion de l'émission et de l'admission aux négociations sur Euronext à Paris d'obligations indexées sur la performance de EURO iSTOXX® Ocean Care 40 Decrement 5% d'un montant total de 50.000.000 d'euros et venant à échéance le 17 mai 2032

Code ISIN FR0014007X48

Le prospectus a été approuvé le 10 décembre 2021 sous le numéro n°21-525 par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF), en sa qualité d'autorité compétente pour l'application des dispositions du règlement (UE) n°2017/1129. Le premier supplément au prospectus a été approuvé par l'AMF le 2 mars 2022 sous le numéro n°22-049.

<i>Section A – Introduction et avertissements</i>	
Nom et codes internationaux d'identification des valeurs mobilières (ISIN)	Obligations à capital non garanti à l'échéance indexées sur l'indice EURO iSTOXX® Ocean Care 40 Decrement 5% (les Obligations). Le code ISIN des Obligations est : FR0014007X48. Le code commun des Obligations est : 243746990.
Identité et coordonnées de l'émetteur	Crédit Mutuel Arkéa (l' Émetteur) Le siège social de l'Émetteur est situé 1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon, France. L'Identifiant d'Entité Juridique (<i>Legal Entity Identifier</i> (LEI)) de l'Émetteur est 96950041VJ1QP0B69503.
Identité et coordonnées des offreurs	Les offreurs sont : <ul style="list-style-type: none">- Arkéa Direct Bank (Fortunéo) (LEI - 969500EYUH381IUM2589), dont le siège social est situé Tour Ariane – 5, place de la Pyramide, 92088 Paris La Défense ;- Federal Finance (Arkéa Banque Privée) (LEI - 969500ZO0UK0ACQQHO98), dont le siège social est situé 1, allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon ;- Suravenir (LEI - 969500RUV6XRD41QXE73), dont le siège social est situé au 232, rue du Général Paulet, 29200 Brest ; et- les caisses locales affiliées aux fédérations (i) du Crédit Mutuel de Bretagne, dont le siège social est situé au 1 rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon et (ii) du Sud-Ouest, dont le siège social est situé avenue Antoine Becquerel, 33608 Pessac.
Identité et coordonnées de	Autorité des marchés financiers (l' Autorité Compétente) 17, place de la Bourse

l'autorité compétente approuvant le prospectus	75082 Paris Cedex 02 France Tél. : 01 53 45 60 00
Date d'approbation du prospectus	L'Autorité Compétente a apposé le numéro d'approbation n°21-525 en date du 10 décembre 2021 sur le Prospectus. Le premier supplément au prospectus a été approuvé par l'Autorité Compétente le 2 mars 2022 sous le numéro n°22-049.
Avertissement général relatif au résumé	Ce présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les Obligations doit être fondée sur un examen de l'intégralité du Prospectus par l'investisseur. L'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon le droit national, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, que pour autant que le contenu du résumé est trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus ou qu'il ne fournisse pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Obligations. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.
Section B – Informations Clés sur l'Émetteur	
Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?	
Siège social/ Forme juridique/ Législation/ Pays d'immatriculation	Le siège social de l'Émetteur est situé 1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon, France. L'Émetteur est une société anonyme coopérative de crédit à capital variable de droit français, immatriculée en France. Elle est régie par : <ul style="list-style-type: none"> – la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ; – les articles L. 231-1 à L. 231-8 du Code de commerce sur le capital variable ; – les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales ; – les dispositions du Code monétaire et financier relatives à l'activité et au contrôle des établissements de crédit ; – les articles L. 512-55 à L. 512-59 du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au Crédit Mutuel ; et – les dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur.
Principales activités	Fabricant et distributeur, Crédit Mutuel Arkéa, banque de détail, est en mesure de proposer à ses clients, qu'ils soient particuliers, entreprises, associations ou collectivités, une gamme complète de produits et services bancaires, financiers, patrimoniaux, d'assurance. Par ailleurs, le Groupe Crédit Mutuel Arkéa (le groupe Crédit Mutuel Arkéa réunit, au jour de l'approbation du Prospectus, le Crédit Mutuel Arkéa, les réseaux de Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest ainsi que ses filiales, ci-après le Groupe Crédit Mutuel Arkéa) présente notamment la particularité de développer des services bancaires en marque blanche à destination d'autres établissements financiers et de paiement. Entreprise mutualiste et coopérative, le Crédit Mutuel Arkéa n'est pas coté en bourse. Il appartient à ses sociétaires qui sont à la fois actionnaires et clients. Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa, qui conjugue solidité financière et croissance durable, met ainsi sa performance au service du financement de l'économie réelle, de l'autonomie et des projets de ses 5,1 millions de clients au 31 décembre 2021.
Principaux actionnaires	Le capital de Crédit Mutuel Arkéa est détenu par les caisses locales des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest. Aucune des caisses locales des fédérations ne détient plus de 5% du capital de Crédit Mutuel Arkéa. Il n'existe pas d'accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de l'Émetteur.
Description du Groupe Crédit Mutuel Arkéa	En vertu de l'article 10 du règlement européen N°575/2013 et de l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, le

<p>et de la position de l'Émetteur au sein du Groupe Crédit Mutuel Arkéa</p>	<p>Groupe Crédit Mutuel Arkéa constitue une entité prudentielle unique placée sous l'autorité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM ou Confédération).</p> <p>Pour rappel, conformément à ces dispositions, les organes centraux prennent toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du réseau, de ses affiliés, ainsi que de l'ensemble du réseau.</p> <p>La mise en œuvre des dispositions est précisée par les décisions à caractère général au titre de la solidarité et aux mesures en phase de difficulté financière avérée ou de résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la CNCM (les DCG).</p>  <pre> graph TD A[299 caisses locales de CMB et CMSO Caisse de Bretagne de CM Agricole Caisse régionale du CMSO] --> B[Crédit Mutuel Arkéa (Fédérations CMB et CMSO)] C[Autres caisses locales affiliées aux autres Fédérations du CM] --> D[CM Alliance Fédérale, CM Maine-Anjou, Basse-Normandie, CM Nord Europe, CM Océan (Autres Fédérations du CM)] B --> E[Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM)] D --> E </pre>
---	--

<p>Identité des principaux dirigeants</p>	<p>A la date du Prospectus, les mandataires sociaux de l'Émetteur sont les suivants :</p> <table border="1" data-bbox="339 815 1406 1120"> <thead> <tr> <th>Nom et fonction</th> <th>Fin du mandat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Hélène BERNICOT Directrice générale</td> <td>Indéterminée</td> </tr> <tr> <td>Anne LE GOFF Directrice générale déléguée</td> <td>Indéterminée</td> </tr> <tr> <td>Bertrand BLANPAIN Directeur général délégué</td> <td>Indéterminée</td> </tr> <tr> <td>Frédéric LAURENT Directeur général délégué</td> <td>Indéterminée</td> </tr> </tbody> </table> <p>A la date du Prospectus, la composition du conseil d'administration de l'Émetteur est la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="339 1187 1406 1957"> <thead> <tr> <th>Nom et fonction</th> <th>Fin du mandat</th> <th>Nom et fonction</th> <th>Fin du mandat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Valérie BARLOIS-LEROUX Administratrice non-issu du mouvement coopératif</td> <td>2023</td> <td>Anne-Gaëlle LE BAIL Administratrice</td> <td>2022</td> </tr> <tr> <td>Valérie BLANCHET-LECOQ Administratrice</td> <td>2023</td> <td>Patrick LE PROVOST Administrateur</td> <td>2023</td> </tr> <tr> <td>Thierry BOUGEARD Administrateur</td> <td>2023</td> <td>Yves MAINGUET Administrateur</td> <td>2024</td> </tr> <tr> <td>François CHATEL Administrateur</td> <td>2024</td> <td>Luc MOAL Administrateur</td> <td>2024</td> </tr> <tr> <td>Philippe CHUPIN Administrateur</td> <td>2023</td> <td>Valérie MOREAU Administratrice</td> <td>2022</td> </tr> <tr> <td>Marta CRENN Administratrice</td> <td>2023</td> <td>Colette SENE Administratrice</td> <td>2024</td> </tr> <tr> <td>Julien CARMONA Président du Conseil d'administration</td> <td>2024</td> <td>Dominique TRUBERT Administrateur</td> <td>2023</td> </tr> <tr> <td>Guillaume GLORIA Administrateur salarié</td> <td>2023</td> <td>Marie VIGNAL-RENAULT Administratrice salariée</td> <td>2023</td> </tr> <tr> <td>Michel GOURTAY Administrateur</td> <td>2022</td> <td>Sophie VIOLLEAU Vice-Présidente du conseil d'administration</td> <td>2022</td> </tr> <tr> <td>Monique HUET Administratrice non-issu du mouvement coopératif</td> <td>2023</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Nom et fonction	Fin du mandat	Hélène BERNICOT Directrice générale	Indéterminée	Anne LE GOFF Directrice générale déléguée	Indéterminée	Bertrand BLANPAIN Directeur général délégué	Indéterminée	Frédéric LAURENT Directeur général délégué	Indéterminée	Nom et fonction	Fin du mandat	Nom et fonction	Fin du mandat	Valérie BARLOIS-LEROUX Administratrice non-issu du mouvement coopératif	2023	Anne-Gaëlle LE BAIL Administratrice	2022	Valérie BLANCHET-LECOQ Administratrice	2023	Patrick LE PROVOST Administrateur	2023	Thierry BOUGEARD Administrateur	2023	Yves MAINGUET Administrateur	2024	François CHATEL Administrateur	2024	Luc MOAL Administrateur	2024	Philippe CHUPIN Administrateur	2023	Valérie MOREAU Administratrice	2022	Marta CRENN Administratrice	2023	Colette SENE Administratrice	2024	Julien CARMONA Président du Conseil d'administration	2024	Dominique TRUBERT Administrateur	2023	Guillaume GLORIA Administrateur salarié	2023	Marie VIGNAL-RENAULT Administratrice salariée	2023	Michel GOURTAY Administrateur	2022	Sophie VIOLLEAU Vice-Présidente du conseil d'administration	2022	Monique HUET Administratrice non-issu du mouvement coopératif	2023		
Nom et fonction	Fin du mandat																																																						
Hélène BERNICOT Directrice générale	Indéterminée																																																						
Anne LE GOFF Directrice générale déléguée	Indéterminée																																																						
Bertrand BLANPAIN Directeur général délégué	Indéterminée																																																						
Frédéric LAURENT Directeur général délégué	Indéterminée																																																						
Nom et fonction	Fin du mandat	Nom et fonction	Fin du mandat																																																				
Valérie BARLOIS-LEROUX Administratrice non-issu du mouvement coopératif	2023	Anne-Gaëlle LE BAIL Administratrice	2022																																																				
Valérie BLANCHET-LECOQ Administratrice	2023	Patrick LE PROVOST Administrateur	2023																																																				
Thierry BOUGEARD Administrateur	2023	Yves MAINGUET Administrateur	2024																																																				
François CHATEL Administrateur	2024	Luc MOAL Administrateur	2024																																																				
Philippe CHUPIN Administrateur	2023	Valérie MOREAU Administratrice	2022																																																				
Marta CRENN Administratrice	2023	Colette SENE Administratrice	2024																																																				
Julien CARMONA Président du Conseil d'administration	2024	Dominique TRUBERT Administrateur	2023																																																				
Guillaume GLORIA Administrateur salarié	2023	Marie VIGNAL-RENAULT Administratrice salariée	2023																																																				
Michel GOURTAY Administrateur	2022	Sophie VIOLLEAU Vice-Présidente du conseil d'administration	2022																																																				
Monique HUET Administratrice non-issu du mouvement coopératif	2023																																																						

Identité des contrôleurs légaux des comptes	Les responsables du contrôle des comptes pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 sont Deloitte & Associés, 6 place de la Pyramide, Tour Majunga Deloitte, 92800 Puteaux, France et Mazars, 61 Rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie, France.
--	--

Quelles sont les informations financières clés concernant l'Émetteur ?

Informations financières historiques clés sélectionnées	<p>Compte de résultat et bilan consolidés du Groupe Crédit Mutuel Arkéa (dont le périmètre comprend (i) Crédit Mutuel Arkéa, (ii) les caisses locales affiliées au Crédit Mutuel Arkéa, (iii) les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, et (iv) l'ensemble des filiales de Crédit Mutuel Arkéa)</p> <p><i>Compte de résultat consolidé du Groupe Crédit Mutuel Arkéa (en milliers d'euros)</i></p>				
	En k€	Année	Année-1	Intermédiaire	Valeur intermédiaire pour la même période de l'année précédente, pour comparaison
		31/12/2021	31/12/2020	30/06/2021	30/06/2020
	Produits d'intérêts nets	725 102	650 659	343 173	333 448
	Produits d'honoraires et de commissions nets	520 191	490 466	261 256	237 281
	Dépréciation d'actifs financiers, nette	100 125	155 466	49 189	85 358
	Gains ou pertes nets sur les instruments de transaction des portefeuilles de transaction	45 134	316	45 193	-35 458
	Produit net bancaire	2 530 650	2 157 523	1 224 064	1 096 427
	Résultat net part du groupe	573 723	356 241	277 058	249 460
	<i>Bilan consolidé du Groupe Crédit Mutuel Arkéa (en milliers d'euros)</i>				

	En k€	Année	Année-1	Intermédiaire	Valeur telle qu'elle ressort du dernier processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP)
		31/12/2021	31/12/2020	30/06/2021	30/06/2020
	Total de l'actif	179 281 442	169 375 771	174 915 304	164 738 948
	Dettes seniors préférées et non préférées	7 023 000	6 470 500	6 803 000	6 380 500
	Dettes subordonnées	2 473 362	2 547 739	2 477 519	2 518 844
	Prêts et créances sur la clientèle	73 250 954	67 250 857	69 616 738	64 502 065
	Dettes envers la clientèle	74 571 114	68 361 123	71 231 408	64 996 431
	Capitaux propres totaux	8 412 808	7 729 000	8 076 295	7 495 210
	Prêts non performants (sur la base de la valeur comptable nette)/Prêts et créances)	0,83%	0,80%	0,82%	0,92%
	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	17,0%	16,8%	17,1%	16,8%
	Ratio de fonds propres total	21,1%	21,6%	21,6%	21,7%
	Ratio de levier	7,2%	6,8%	7,0%	5,9%

Il n'y a eu aucun changement significatif dans la situation financière de l'Émetteur ou du Groupe Crédit Mutuel Arkéa depuis le 31 décembre 2021.

Aucune détérioration significative n'a eu de répercussion sur les perspectives de l'Émetteur depuis le

	<p>31 décembre 2021.</p> <p>Aucun changement significatif de la performance financière du Groupe Crédit Mutuel Arkéa n'est survenu entre le 31 décembre 2021 et la date du présent résumé.</p> <p>Le ratio CET 1 du Groupe Crédit Mutuel Arkéa est de 17 % au 31 décembre 2021. Les fonds propres de base de catégorie 1 ou « Common Equity Tier 1 » (CET 1) sont de 7 308 millions d'euros. Ils progressent de 563 millions depuis le 31 décembre 2020, ce qui correspond principalement au résultat net des dividendes 2021 et à la collecte nette de parts sociales.</p>
--	---

Réserves formulées dans le rapport d'audit	Sans objet, il n'existe aucune réserve dans le rapport d'audit sur les informations financières historiques contenues dans le Prospectus.
---	---

Quels sont les risques spécifiques à l'Émetteur ?			
--	--	--	--

1.	Probabilité :	Moyen	Ampleur :	Moyen
	Risque de crédit clientèle : Le risque de crédit clientèle désigne le risque encouru en cas de défaillance de la clientèle du Crédit Mutuel Arkéa. La défaillance d'une contrepartie se traduit par son incapacité à honorer ses engagements conformément aux conditions convenues. Au 31 décembre 2021, les encours bilan et hors bilan de la clientèle du Crédit Mutuel Arkéa représentent 90 milliards d'euros. Les crédits inscrits au bilan (capital et créances rattachées incluses) s'élèvent à 73,9 milliards d'euros.			
2.	Probabilité :	Moyen	Ampleur :	Moyen
	Risque de fraude : Le risque de fraude inclut les cas de fraudes internes et de fraudes externes. Les actions frauduleuses, incluant le cyber risque, seraient susceptibles d'inclure : (i) l'intrusion dans le SI visant à réaliser des opérations bancaires frauduleuses ; (ii) l'atteinte à l'intégrité des données induisant des coûts de forensics, de reconstruction du SI et des impacts clients notamment en cas d'absence de continuité dans le délai de reconstruction ; (iii) le vol de données et (iv) l'attaque conduisant à la destruction d'un datacenter.			
3.	Probabilité :	Moyen	Ampleur :	Faible
	Risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire et assurance : Le risque de taux désigne le risque, actuel ou futur, auquel les fonds propres et les bénéfices de la banque sont exposés en raison de mouvements défavorables des taux d'intérêt. Il s'applique au portefeuille bancaire et au portefeuille assurance du Crédit Mutuel Arkéa.			
4.	Probabilité :	Moyen	Ampleur :	Moyen
	Risques techniques de l'assurance vie : Au titre de son activité d'assurance-vie et de prévoyance, Suravenir (entité du Crédit Mutuel Arkéa) est exposé au risque de souscription, qui désigne le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance. Cette situation résulte d'une augmentation de la sinistralité non anticipée lors de la tarification, de l'acceptation des risques ou du suivi des risques (risque de provisionnement). Les principaux risques de souscription sont les suivants : (i) les risques de rachat et d'arbitrage, (ii) les risques biométriques, (iii) les risques d'évolution défavorables des frais de l'assureur et (iv) le risque catastrophe.			
5.	Probabilité :	Moyen	Ampleur :	Faible
	Risque actions et autres titres à revenu variable : Le risque actions apparaît en cas de variation adverse des marchés actions, entraînant une baisse de la valorisation du portefeuille. Certains titres à revenu variable non cotés sont exposés au risque immobilier qui apparaît en cas de variation négative de la valorisation des actifs immobiliers sous-jacents.			
6.	Probabilité :	Moyen	Ampleur :	Faible
	Risques relatifs à la désaffiliation du Crédit Mutuel Arkéa de l'ensemble Crédit Mutuel : Le projet de désaffiliation du Crédit Mutuel Arkéa de l'ensemble Crédit Mutuel implique la modification de son organisation et des risques relatifs à la complexité du projet. Cette complexité porte notamment, mais pas exclusivement, sur le périmètre et les mécanismes de consolidation comptable et prudentielle qui devront être déterminés par les autorités de supervision et mis en œuvre une fois sa sortie de l'ensemble Crédit Mutuel. De plus, il existe des risques relatifs aux caisses locales (notamment sur leur capacité future à émettre des parts sociales ou sur le futur vote des administrateurs et des sociétaires des caisses locales sur le projet de désaffiliation) et au Crédit Mutuel Arkéa (notamment sur l'accord des autorités de contrôle relatif à l'agrément bancaire de Crédit Mutuel Arkéa, sur une évolution du modèle interne de calcul des risques pondérés conduisant à une augmentation des exigences en fonds propres de Crédit Mutuel Arkéa, ou sur les modalités pratiques de la désaffiliation fixées par la décision de caractère général n°1-2019 de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel).			

7. **Risques de gouvernance (liés à la mise en œuvre des mesures de résolution)** : L'Émetteur est susceptible de devoir soutenir financièrement les autres entités affiliées à la CNCM si elles rencontrent des difficultés financières conformément aux DCG.
En phase de difficulté financière avérée ou de résolution, la solidarité est illimitée.

Section C – Informations Clés sur les valeurs mobilières

Différence entre les Obligations et les dépôts bancaires garantis, en termes de rendement, risque et liquidité

Avant l'acquisition des Obligations, les investisseurs doivent prendre note qu'il existe un certain nombre de différences importantes entre les Obligations et les dépôts bancaires, en ce compris sans limitation :

les créances relatives aux Obligations se situent à un rang inférieur à celui des créances au titre des "dépôts garantis" (à savoir les dépôts inférieurs au seuil de 100.000 euros qui bénéficient de la protection du système de garantie des dépôts résultant de la directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014, telle que modifiée) ;

de manière générale, les dépôts à vue seront plus liquides que des instruments financiers tels que les Obligations ; et généralement, les Obligations bénéficieront d'un rendement plus élevé que les dépôts garantis libellés dans la même devise et ayant une maturité similaire. Le rendement plus élevé résulte généralement d'un risque plus élevé associé aux Obligations.

Conformément aux dispositions de l'article 7§7 du Règlement (UE) n°2017/1129 et du Règlement (UE) n°1286/2014, tel qu'amendé, un Document d'Informations Clés relatif aux Obligations en date du 25 janvier 2022 a été rédigé, dont le contenu figure ci-après :

En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce produit est un titre de créance de droit français.

Objectifs

Ce produit est un produit de placement qui vise à fournir un rendement tel que décrit ci-après.

Sous-jacent

Indice : Istoxx Ocean Care 40 Decrement 5 % (Code Bloomberg : IXOCE5D Index)
Sponsor de l'Indice : STOXX Limited

Comment le rendement est déterminé

Le produit ne porte pas d'intérêt et ne donne donc pas lieu à versement de coupon.

Remboursement du produit

Remboursement anticipé automatique

Pour i égal à 2, 4, 6 ou 8, si, à une quelconque Date de Constatation i , le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 100% du Niveau de l'Indice Initial alors, à la Date de Paiement i concernée, l'Émetteur remboursera chaque titre de créance au montant calculé comme suit :

$$N \times [100\% + (2,5\% * i)]$$

Remboursement à échéance

En l'absence de remboursement par anticipation, le montant qui vous sera remboursé à la Date d'Echéance dépendra du niveau de l'Indice à la Date de Constatation Finale :

- Vous recevez l'intégralité du Montant Nominal ainsi qu'une prime de 25%, si le niveau de l'Indice Final à la Date de Constatation Finale est supérieur ou égal à 60% du Niveau de l'Indice Initial.
- Vous recevez l'intégralité du Montant Nominal, si le niveau de l'Indice Final à la Date de Constatation Finale est strictement inférieur à 60% du Niveau de l'Indice Initial et supérieur ou égal à 30% du Niveau de l'Indice Initial.
- Vous subissez une perte en capital égale à la baisse de l'Indice, si le niveau de l'Indice à la Date de Constatation Finale est strictement inférieur à 30% du Niveau de l'Indice Initial.

Informations complémentaires

Date d'Emission : 14 mars 2022

Date d'Echéance : 17 mai 2032
Montant Nominal : 1.000 €
Date de Constatation Initiale : 9 mai 2022
Niveau de l'Indice Initial : TBD points
Date de Constatation Finale : 10 mai 2032
Niveau de l'Indice Final : TBD points
Dates de Constatation : 9 mai 2024, 11 mai 2026, 9 mai 2028 et 9 mai 2030.
Dates de Paiement : 16 mai 2024, 18 mai 2026, 16 mai 2028 et 16 mai 2030.

Toutes les dates font l'objet d'ajustements si elles ne correspondent pas à un jour de bourse et, le cas échéant, en cas d'événements perturbateurs du marché.

Les termes du produit prévoient que si certains événements définis, en plus de ceux décrits ci-dessus, se produisent (principalement mais pas exclusivement en relation avec le Sous-jacent, ou l'Emetteur du produit qui peuvent inclure l'interruption de la capacité de l'Emetteur à mener les transactions de couvertures nécessaires), des ajustements peuvent être faits aux termes du produit pour prendre en compte l'évènement concerné ou le produit pourra être remboursé par anticipation. Le montant payé lors de tout remboursement par anticipation peut être inférieur au montant investi initialement.

Investisseurs de détail visés

Ce produit est principalement destiné aux souscripteurs qui :

- Recherchent un produit de placement avec une indexation aux évolutions du marché actions
- Recherchent un produit de placement avec une protection contre une baisse modérée du marché actions
- Sont capables de conserver le produit pendant la durée recommandée.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 17 mai 2032.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants ainsi qu'une perte de capital si vous sortez du produit avant échéance.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Vous recevrez des paiements libellés dans la devise du produit, qui est susceptible de différer de votre devise nationale.

Dans ce cas, prenez bien conscience du risque de change. Ledit risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur susmentionné. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de Performance

Montant notionnel de 10 000 EUR		1 an	5 ans	10 ans (période de détention recommandée)
Scénarios				
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 6 681,04	EUR 6 815,32	EUR 2 238,97
	Rendement annuel moyen	-33,19%	-7,38%	-13,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 498,02	EUR 10 477,38	EUR 10 762,66
	Rendement annuel moyen	-5,01%	0,93%	0,73%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 075,73	EUR 10 603,97	EUR 10 962,75
	Rendement annuel moyen	0,76%	1,18%	0,92%

	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 246,22	EUR 10 845,84	EUR 12 195,52
Scénario favorable				
	Rendement annuel moyen	2,46%	1,64%	2%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR. Les différents scénarios montrent comment votre produit pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de ce produit. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendriez ou payeriez si vous en sortez avant échéance. Il est possible que vous ne puissiez pas sortir du produit avant son échéance et que vous subissiez des pertes ou des frais importants dans un tel cas.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Crédit Mutuel Arkéa n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Si Crédit Mutuel Arkéa fait défaut ou est mis en faillite, vous pourriez subir une perte partielle ou totale du montant investi. Votre investissement n'est couvert par aucun système de garantie ou d'indemnisation. Si l'émetteur fait l'objet de mesures au regard de la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), votre réclamation peut être réduite à zéro, convertie en actions ou subir une modification de la maturité. Vous trouverez les notations de Crédit Mutuel Arkéa https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5023/fr/notations-et-analyses?isAccepte=1&ty=1520352632075

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts de distribution éventuels supplémentaires.

Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts de distribution et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 EUR Scénarios	Si vous sortez après 1 An	Si vous sortez après 5 Ans	Si vous sortez après à la fin de la Période de détention recommandée 10 ans
Coûts totaux	370	617,76	919,07
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	3,7%	1,26%	0,93%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée (soit 10 ans)
- la signification des différentes catégories de coûts

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0.30 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix.
	Coûts de sortie	0.00 %	L'incidence de coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0.00 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0.70 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et les coûts présentés à la section II.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0.00 %	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0.00 %	L'incidence des commissions d'intéressement.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 10 ans

Ce titre est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du produit. Il est donc fortement recommandé de n'acheter ce titre que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance.

Une annulation ou un remboursement anticipé du produit, à l'initiative du client, n'est pas autorisé, sauf cas prévus contractuellement. Le client peut vendre le produit avant sa date d'échéance, tant qu'il y a suffisamment de liquidité sur le marché. Dans ce cas, le client n'a pas droit à une rémunération et peut subir une perte si le prix de vente est inférieur au montant nominal investi.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour les réclamations concernant ce produit ou le comportement de son initiateur, vous pouvez contacter Crédit Mutuel Arkéa à l'adresse : back-office.clientele@arkea.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : Crédit Mutuel Arkéa, Back Office Clientèle, 1 rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon.

Autres informations pertinentes

Les autres risques et informations concernant le produit sont détaillés dans la fiche produit. La fiche produit peut être obtenue auprès de la personne vous ayant vendu le produit. Vous pouvez trouver la documentation juridique des titres de créance qui est composée: (a) du Prospectus de Base en date du 10 décembre 2021 et approuvé par l'AMF sous le n°21-525 (<https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2021-12/programmeemtnstructuresdecembre2021.pdf>), (b) le cas échéant, de ses Supplément, (c) des Conditions Définitives de l'émission ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'émission. Ces documents sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Arkéa.

Section D – Informations Clés sur l'offre au public de valeurs mobilières et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé

A quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?

Modalités et conditions de l'offre	<p>L'intégralité des Obligations sera souscrite par l'Émetteur le 14 mars 2022. Les Obligations seront conservées par l'Émetteur pendant un délai maximum de soixante (60) jours calendaires en vue de leur placement.</p> <p>Sur le marché secondaire, les Établissements Autorisés (tel que ce terme est défini ci-après), agissant en qualité de distributeurs, distribueront les Obligations au public, à toute personne physique ou personne morale, investisseur qualifié ou non, durant une période d'offre s'étendant du 14 mars 2022 (9h00 heure de Paris) au 30 avril 2022 (17h00 heure de Paris), sauf prorogation jusqu'au 9 mai 2022 (17h00 heure de Paris) (dans ce cas, la souscription à l'assurance-vie dont les Obligations sont le support sera également prorogée jusqu'au 9 mai 2022 (17h00 heure de Paris)) (la Période d'Offre).</p> <p>Les Établissements Autorisés peuvent à tout moment cesser de distribuer les Obligations, sans préavis, avant la fin de la Période d'Offre.</p> <p>Les offres des Obligations sont conditionnées à toutes conditions stipulées dans les conditions générales de chaque Établissement Autorisé, notifiées aux investisseurs par l'Établissement Autorisé concerné. L'acquisition des Obligations et le versement des fonds par les investisseurs seront effectués conformément aux procédures applicables entre l'investisseur et l'Établissement Autorisé concerné. A l'issue de la Période d'Offre, les Établissements Autorisés notifieront aux investisseurs le nombre</p>
---	--

	<p>d'Obligations qui leur a été alloué. La négociation de ces Obligations pourra commencer à compter de cette notification.</p> <p>Les Obligations seront offertes au public au prix de 100 % de leur Valeur Nominale. Le montant minimal d'acquisition est fixé à 1.000 euros soit une (1) Obligation.</p> <p>A l'issue de la Période d'Offre, les Obligations qui n'ont pas été acquises par le public seront soit conservées soit annulées par l'Émetteur conformément à la réglementation applicable. A l'expiration du délai maximum de conservation de soixante (60) jours calendaires, les Obligations conservées par l'Émetteur seront annulées conformément à la réglementation applicable.</p> <p>Les Obligations étant intégralement souscrites par l'Émetteur le 14 mars 2022, il n'y aura pas de publication du résultat de l'offre au public.</p>
<p>Estimation des dépenses totales et dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur ou l'offreur</p>	<p>Montant des dépenses totales : environ 31 000 €</p> <p>Aucun frais n'est supporté par les porteurs d'Obligations.</p>
<p>Qui est l'offreur et/ou la personne qui sollicite l'admission à la négociation ?</p>	
<p>Les offreurs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arkéa Direct Bank (Fortunéo) (LEI - 969500EYUH381IUM2589), société anonyme de droit français, dont le siège social est situé Tour Ariane – 5, place de la Pyramide, 92088 Paris La Défense ; - Federal Finance (Arkéa Banque Privée) (LEI - 969500ZO0UK0ACQQHO98), dont le siège social est situé 1, allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon ; - Suravenir (LEI - 969500RUV6XRD41QXE73), société anonyme de droit français, dont le siège social est situé au 232 rue du Général Paulet, 29200 Brest ; et - les caisses locales affiliées aux fédérations (i) du Crédit Mutuel de Bretagne, société coopérative à capital variable de droit français, dont le siège social est situé au 1 rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon et (ii) du Sud-Ouest, dont le siège social est situé avenue Antoine Becquerel, 33608 Pessac, (ensemble, les Établissements Autorisés). 	
<p>Pourquoi ce prospectus est-il établi ?</p>	
<p>Utilisation et estimation du produit de l'offre</p>	<p>Le montant estimé du produit net de l'émission des Obligations est d'environ 47 469 000 euros et est destiné au financement et/ou au refinancement, en totalité ou en partie, des Prêts Verts Éligibles (tels que définis ci-après) ayant pour objectif de contribuer à l'atténuation du changement climatique et dont l'impact environnemental est de réduire les émissions de gaz à effet de serre ou tout autre objectif (<i>Environmental objective</i>) et impact environnemental (<i>Environmental benefit</i>) liés aux Prêts Verts Éligibles en conformité avec le document-cadre des obligations vertes, sociales et durables de l'Émetteur (tel qu'il peut être modifié et complété, le "Framework"), qui est disponible sur le site internet de l'Émetteur (https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/c_37851/fr/green-social-bonds).</p> <p>Un comité (le "Comité") sera chargé de superviser le processus d'évaluation et de sélection qui comprend les étapes ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sélection des Catégories de Prêts Verts Éligibles par l'Émetteur par rapport (i) aux exigences internes du Groupe Crédit Mutuel Arkéa en matière de responsabilité sociétale des entreprises, comme pour toute autre demande de prêt, (ii) aux critères d'éligibilité développés au paragraphe (i) ci-avant et (iii) aux critères d'exclusion des activités directement dédiées aux combustibles fossiles; - sélection des Catégories de Prêts Verts Éligibles à inclure dans un portefeuille de prêts éligibles dédié (le "Portefeuille") composé d'un ensemble d'actifs/projets verts et sociaux éligibles à financer ou refinancer par des obligations vertes, sociales ou de développement durable émises par l'Émetteur ;

- suivi du Portefeuille : le Comité sera responsable de la gestion dynamique du Portefeuille dans le but de garantir l'existence d'un pool suffisant de Catégories de Prêts Verts Eligibles. Si un actif/projet ne répond plus aux critères d'éligibilité des Catégories de Prêts Verts Eligibles, aux politiques internes du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, est arrivé à échéance ou a été remboursé, le Comité le retirera du Portefeuille. Dans la mesure du possible, le Comité remplacera ce prêt par une Catégorie de Prêts Verts Eligibles uniquement ;
- validation de la publication du rapport annuel sur l'utilisation du produit de l'émission des Obligations ; et
- mettre à jour le Framework dans le but de refléter en permanence à la fois la stratégie de l'Emetteur et les meilleures pratiques du marché dans ce domaine.

L'Emetteur s'engage à faire procéder à une vérification externe de la conformité de la sélection des [Catégories de Prêts Verts Eligibles aux critères d'éligibilité et au processus présentés ci-avant, tels que plus amplement décrits dans le Framework.

Le Comité se réunit au moins une fois par semestre et est composé de représentants des directions et départements suivants :

- la direction des marchés financiers ;
- la direction financière ;
- le département responsabilité sociétale des entreprises ; et
- Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Crédit Mutuel de Bretagne et Crédit Mutuel du Sud-Ouest.

Le produit net des Titres sera géré sur la base d'un portefeuille dynamique. Un montant équivalent au produit net sera utilisé pour financer et/ou refinancer le Portefeuille, en conformité avec le Framework. L'Emetteur mettra en place un suivi interne dans ses systèmes d'information pour faciliter le suivi du processus d'allocation.

Dans l'attente de l'affectation complète du produit aux Catégories de Prêts Verts Eligibles ou si, pour une raison quelconque, le montant des Catégories de Prêts Verts Eligibles du Portefeuille est inférieur au produit net de l'encours des Titres, l'Emetteur s'engage à conserver le solde du produit non affecté au sein de la trésorerie du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, investi en liquidités, en titres liquides ou d'autres produits du marché monétaire.

L'Emetteur entend affecter le produit de l'émission des Titres à des actifs éligibles en temps opportun.

L'utilisation des fonds, le processus de sélection et d'évaluation des projets, la gestion des fonds et le reporting sont en ligne avec les "Green Bond Principles" (édition 2018), les "Social Bond Principles" (édition 2018) et les "Sustainability Bond Guidelines" (édition 2018), consultables sur le site de l'ICMA (International Capital Market Association : <https://www.icmagroup.org/>).

Vigeo Eiris a publié un rapport de seconde opinion sur le Framework et sur sa conformité aux Green Bond Principles / Social Bond Principles / Sustainability Bond Guidelines mentionnés ci-dessus. Ce document est disponible sur le site internet du Groupe Crédit Mutuel Arkéa https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/c_37851/fr/green-social-bonds.

L'affectation des fonds aux Catégories de Prêts Verts Eligibles fera également l'objet d'un audit indépendant. Le rapport d'assurance sera inclus dans le rapport sur l'allocation.

"Catégories de Prêts Verts Eligibles" désigne :

- l'acquisition, le développement, l'exploitation, l'entretien et le démantèlement d'activités liées aux énergies renouvelables, et notamment des parcs éoliens (sur terre et en mer), des installations photovoltaïques, la biomasse (émissions directes < 100gCO₂/kWh) (i) limitée aux sources qui ne sont pas adaptées à la consommation humaine ou (ii) n'entrant pas en concurrence avec les réservoirs de carbone terrestre épuisés existants (tels que les résidus agricoles ou forestiers) et la géothermie (émissions directes < 100gCO₂/kWh) ; et
- tout autre prêt vert éligible (*Eligible Green Loan*) tel que décrit au paragraphe "Eligible Green Loan Categories" de la section 4.1 "Use of Proceeds" du Framework.

Convention de prise ferme avec engagement ferme	Non applicable.
Intérêt des personnes physiques ou morales pouvant influencer sensiblement sur l'offre	<p>La distribution des Titres se fera par l'intermédiaire des Etablissements Autorisés. Ces entités appartiennent au Groupe Crédit Mutuel Arkéa. Les Etablissements Autorisés percevront une commission au titre des placements réalisés. La commission de distribution pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 0,50 % (toutes taxes comprises) de la valeur nominale des Titres effectivement placés.</p> <p>Par ailleurs, Crédit Mutuel Arkéa agit en qualité d'agent financier, d'agent payeur principal, d'agent de calcul principal et d'agent de détermination principal, ce qui peut également donner lieu à un conflit d'intérêts.</p>